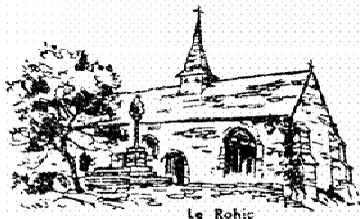


Le Messenger de Saint Patern

Juillet et août 2019 – N°98

Bulletin d'information
de la paroisse
Saint Patern



2 place Sainte Catherine
Vannes
02 97 47 16 84
<http://stpatern-vannes.fr>

LES OFFICES DE LA SEMAINE - 2019

- Samedi** ⇒ de 17h00 à 17h45 *Confessions* à l'église
 ⇒ 18h00 Messe anticipée du dimanche à St Patern
-
- Dimanche** ⇒ Messe à St Patern :
 ⇒ 9h30 (St Pie V ou forme extraordinaire)
 ⇒ 11h00 (forme ordinaire).
 ⇒ 10h00 Messe dans les chapelles :
 1^{er} dimanche du mois à Notre Dame du Rohic
 2^e, 3^e, 4^e, 5^e dimanche du mois à Saint Laurent
-
- Mardi** ⇒ 9h30 Messe à la Chapelle Ste Catherine
 ⇒ 10h00 à 12h00 ADORATION à la chapelle Ste Catherine
-
- Mercredi** ⇒ 9h30 Messe à la Chapelle Ste Catherine
 ⇒ 17h00 *Rosaire* à l'église avec les « Christi fideles » / confessions
 ⇒ 18h30 Messe (St Pie V) à l'église
-
- Jeudi** ⇒ 9h00 *Laudes* chantées à la chapelle Ste Catherine
 ⇒ 9h30 Messe à la Chapelle Ste Catherine
 ⇒ 18h00 *Confessions* à l'église et 18h30 Messe (St Pie V) à l'église
-
- Vendredi** ⇒ 9h30 Messe à la Chapelle Ste Catherine
 ⇒ 10h00 *Chapelet* à la chapelle Ste Catherine
 ⇒ 18h00 *Confessions* à l'église et 18h30 Messe (St Pie V) à l'église
 ⇒ 19h15 à 20h ADORATION et confessions à l'église

PERMANENCE AU PRESBYTERE

En juillet et août : de 10h à 12h du lundi au samedi

ABONNEMENT

Nom : Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Je consulte le bulletin paroissial sur le site de la paroisse

Je désire recevoir le bulletin paroissial par la poste, je verse 15€.

Je soutiens le bulletin et la mission de la paroisse en faisant un don de 10€, 20€, ou _____ €

Pour tout renseignement, s'adresser au presbytère Saint Patern,

2 Place Sainte Catherine - 56000 VANNES. Tél. 02.97.47.16.84. paroisse.st.patern@orange.fr

Éditorial:

« Ô Christ, Prince des nations, nous vous reconnaissons
pour maître de nos esprits et nos cœurs !
Ô Christ, Roi pacifique, réunissez dans l'unique demeure
ceux qui sont hors de votre amour !
Que nos autorités vous rendent hommage !

Gardez nos patries et nos cités sous la douceur de votre sceptre ! Amen. »

Hymne des Vêpres du Christ Roi.

La société a rejeté Dieu, son évangile et sa grâce, elle s'est coupée du seul Auteur de toute chose qui pouvait lui apporter la paix et l'ordre.

Et aujourd'hui elle boit le jus amer de ses péchés, par tous les désordres dans la société, dans les familles, les maladies et les catastrophes en tous sens.

Comment en est-on arrivé là ?

Déjà par notre manque de FOI, notre manque de connaissance du Seigneur, notre manque certain de prière et notre manque de charité. Ainsi notre confiance n'étant pas vive en Dieu, nous nous sommes affadés.

Ensuite ce manque de Foi a eu pour conséquence de laisser le terrain libre aux mauvais esprits qui profitant de notre endormissement a tout pollué, salit, travesti et détruit. Si bien que nos jeunes sont aliénés par des addictions maléfiques, parce que l'on s'est tu, on ne leur a pas rappeler les 10 commandements, l'existence du diable, de l'enfer et du jugement éternel.

Nous sommes dans ce monde mais par notre baptême, nous n'appartenons plus à ce monde, nous sommes membres du Christ, et serviteur du royaume des cieux.

Aussi chaque instant que Dieu nous donne doit être au service du Seigneur, pour que par sa présence en nous, nous agrandissions son royaume en tous nos devoirs d'état.

Mais comme la lutte fait rage, avec toutes les atteintes à la vie, à l'Eglise et à la foi, redoublons de zèle pour le Seigneur dans une prière généreuse, pour supplier et intercéder auprès du Seigneur Roi de l'univers.

« Que votre Règne vienne » disons-nous dans le notre Père.

Faisons monter notre cri, comme les apôtres auprès du Seigneur lors de la tempête sur le lac de Tibériade, et le Seigneur entendra ce cri, et Il apaisera la tempête. Mais ensuite Il avait reproché le peu de foi des apôtres, faisons que ce ne soit pas notre cas !

Pendant les vacances, de grâce !, prions notre rosaire, pour que Marie mette sous ses pieds l'antique serpent qui ravage la terre, c'est notre devoir de chrétien.

Abbé Raphaël d'Anselme, curé de saint Patern

ANNONCES

L'année prochaine nous aurons la joie d'être aidé par Monsieur l'Abbé Georges-Henri Peres, qui remplacera les missions du père Robert Glais à l'évêché, et assurera un soutien certain pour les célébrations des messes. Merci à lui pour cette aide précieuse.

L'an prochain, nous assurerons aussi une messe du 1^{er} mardi du mois, à 18h30 en forme extraordinaire, en l'honneur des saints anges et archanges. Nous avons en effet un grand besoin de leur aide dans le grand combat que nous devons mener pour défendre la vie, la foi et l'Eglise.

De plus l'abbé Brilllet proposera un enseignement pour jeune adulte : groupe saint Jean Baptiste, pour les aider à approfondir leur foi par la raison : une sorte d'initiation à l'apologétique.

La bibliothèque de la paroisse Saint Patern est ouverte !

Grâce à un don de livres à la paroisse, nous sommes heureux d'avoir mis en place une bibliothèque de livres de spiritualités, et de pouvoir vous en faire profiter gratuitement. Celle-ci comprend près de 180 ouvrages ; témoignages, vies de saints, encycliques, neuvaines, bibles, prières, ... de quoi pouvoir faire grandir votre foi. Ces livres de spiritualités peuvent être empruntés gratuitement, pendant l'ouverture de l'accueil du presbytère pour une durée d'un mois.

Intention de prière du pape François de Juillet 2019 :

Intégrité de la justice : Pour que ceux qui administrent la justice, œuvrent avec intégrité, et que l'injustice qui traverse le monde n'ait pas le dernier mot.

Intention de prière du pape François d'août 2019 :

Familles, laboratoire d'humanisation : Pour que les familles, par une vie de prière et d'amour, deviennent toujours davantage « laboratoire d'humanisation ».

NOS JOIES, NOS PEINES

Baptêmes : 9 juin : Ange Guillemot

22 juin : Clémence Ronsin

15 juin : Marie Albane Dumortier

30 juin : Lyne Gahinet

22 juin : Jaden Traore

30 juin : Isys Samba Seale

Mariage : 8 juin : Benjamin Jouault et Marine Pennober

10 juin : Adrien Benoit Mauger et Agathe Thillaye du Boullay

15 juin : Mr Gaëtan Quinet et Cindy Gautier

22 juin : Grégory Tosten et Céline Salomon

29 juin : Clément Crabot et Raphaëlle Zimmermann

Obsèques : 7 juin : Mr Raymond Le Mentec

11 juin : Mr Francis Dieux

15 juin : Mme Monique Abart

22 juin : Mr Didier Meter

Première communion 23 juin 2019

BULLOT Alicia, CHAINE Audren, COSSE Elyam, de CASLOU Alban, de CASLOU Augustin, de KERSABIEC Edith, de KERSABIEC Guillemette, de LANLAY Madeleine, de TILLY Marguerite, FONTAINE Baudouin, GUILLEMET Gabriel, JEANNERET Romane, KEMPINAIRE Thomas, LE CAM Mathias, MARQUET Bérénice, MBIDA Marie-Claire, OURY MARTIN Côte, ROBINET Albane, ROBINET Faustine, TRAORE Jaden.

Profession de foi 16 juin 2019

APOSTOLIDES Priscille, BRAUN Hermance, BREJON DE LAVERGNEE Roch, DEJARS Éléonore, de COATPARQUET Constance, de ROLAND Foulques, de PENFENTENYO Armelle, DUMONT Sébastien, DUMORTIER Garance, FAUPALA Alyssia, FRAVALO Tugdual, GLADU Louise, JEANNERET Eloïse.

Confirmation 25 mai 2019

AUFFRET Yvan, FONTAINE Sixtine, FRESNEAU Yves, ILLIEN Emilie, JEANNERET Emma, LE FRANC Flora, MAHOT Madeleine, MARQUET Cyprien, POTVIN Hervanna, RAIMBAULT Marcellin, RAIMBAULT Tugdual, VAILLAND Arthur.

L'incendie de la barbarie vous menace ! Soyons des bâtisseurs de cathédrale

Le Cardinal Robert Sarah, préfet de la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements, a prononcé une conférence à Paris en l'église Saint-François-Xavier le 25 mai 2019. Voici un extrait du texte intégral de cette remarquable conférence que vous trouverez sur le site de la paroisse. (source : La Nef)

« Chers amis,

Permettez-moi de remercier tout d'abord Monseigneur Michel Aupetit, Archevêque de Paris et le Curé de cette paroisse saint François-Xavier, le Père Lefèvre-Pontalis pour leur accueil si fraternel.

Je dois vous présenter mon dernier livre : *Le soir approche et déjà le jour baisse*. J'y analyse la crise profonde que vit l'Occident, crise de la foi, crise de l'Église, crise sacerdotale, crise d'identité, crise du sens de l'homme et de la vie humaine, l'effondrement spirituel et ses conséquences.

Je voudrais ce soir vous redire ces convictions profondes qui m'habitent en les mettant en perspective avec l'émouvante visite que j'ai faite hier. Il y a quelques heures j'étais à la cathédrale Notre-Dame de Paris. En entrant dans cette église éventrée, en contemplant ses voûtes effondrées, je n'ai pu m'empêcher d'y voir un symbole de la situation de la civilisation occidentale et de l'Église en Europe. Oui, aujourd'hui de tout côté, l'Église semble être en flamme. Elle semble ravagée par un incendie bien plus destructeur que celui de la cathédrale Notre-Dame. Quel est ce feu ? Il faut avoir le courage de lui donner son nom. Car, « mal nommer les choses, c'est augmenter le malheur du monde. »

Ce feu, cet incendie qui ravage l'Église tout particulièrement en Europe, c'est la confusion intellectuelle, doctrinale et morale, c'est la couardise de proclamer la vérité sur Dieu et sur l'homme et de défendre et transmettre les valeurs morales et éthiques de la tradition chrétienne, c'est la perte de la foi, de l'esprit de foi, la perte du sens de l'objectivité de la foi et donc la perte du sens de Dieu. Comme l'écrivait Jean-Paul II dans *Evangelium Vitae* : « Quand on recherche les racines les plus profondes du combat entre la « culture de vie » et la « culture de mort »... il faut arriver au cœur du drame vécu par l'homme contemporain : l'éclipse du sens de Dieu et du sens de l'homme, caractéristique du contexte social et culturel dominé par la sécularisation qui, avec ses prolongements tentaculaires, va jusqu'à mettre parfois à l'épreuve les communautés chrétiennes elles-mêmes... ce qui aboutit à une sorte d'obscurcissement progressif de la capacité de percevoir la présence vivifiante et salvatrice de Dieu »[1]. Chers amis, la cathédrale Notre-Dame avait une flèche qui était comme un doigt tendu vers le ciel. Cette flèche semblait nous orienter vers Dieu. Au cœur de Paris, elle semblait dire à chacun le sens ultime de toute vie.

Cette flèche symbolisait bien l'unique raison d'être de l'Église : nous conduire vers Dieu, nous orienter vers Lui. Une Église qui ne serait pas orientée vers Dieu est une Église qui meurt et s'effondre. La flèche de la cathédrale de Paris s'est effondrée : ce

n'est pas un hasard ! Notre-Dame de Paris symbolise tout l'Occident. A force de se détourner de Dieu, l'Occident s'effondre.

Elle symbolise la grande tentation des chrétiens d'Occident : à force de ne plus être tournés vers Dieu, à force de se tourner vers eux-mêmes, ils meurent. Je suis persuadé que cette civilisation vit une crise mortelle. Comme à l'époque de la chute de Rome, les élites d'aujourd'hui ne se soucient que d'augmenter le luxe de leur vie quotidienne et les peuples sont anesthésiés par des divertissements de plus en plus vulgaires.

Comme évêque, je me dois de prévenir l'Occident ! L'incendie de la barbarie vous menace ! Et qui sont les barbares ?

Les barbares sont ceux qui haïssent la nature humaine, Les barbares sont ceux qui bafouent le sens du sacré, Les barbares sont ceux qui méprisent et manipulent la vie et veulent « augmenter l'homme » !

Quand un pays est prêt à laisser mourir de faim et de soif un homme en état de grande faiblesse et de dépendance, il marche sur les voies de la barbarie ! Le monde entier a regardé la France hésiter à nourrir Vincent Lambert, un de ses enfants les plus faibles. Mes chers amis, comment votre pays pourrait-il après cela donner au monde des leçons de civilisation ?

Quand un pays s'arroge le droit de vie et de mort sur les plus petits et les plus faibles, quand un pays assassine les enfants à naître dans le sein de leurs mères, il marche vers la barbarie !

L'occident est aveuglé par sa soif de richesses ! L'appât de l'argent que le libéralisme répand dans les cœurs endort les peuples ! Pendant ce temps, la tragédie silencieuse de l'avortement et de l'euthanasie continue. Pendant ce temps, la pornographie et l'idéologie du genre mutilent et détruisent les enfants et les adolescents.

Nous sommes habitués à la barbarie, elle ne nous surprend même plus ! La civilisation occidentale est en profonde décadence et en ruine, malgré ses succès scientifiques et technologiques fantastiques et les apparences de prospérité ! Comme la cathédrale Notre-Dame : elle vacille. Elle a perdu sa raison d'être : montrer Dieu et conduire à Dieu. Sans la flèche qui couronne l'édifice, les voûtes s'effondrent. Je veux pousser un cri d'alarme qui est aussi un cri d'amour et de compassion pour l'Europe et l'Occident : un Occident qui renie sa foi, son histoire, ses racines chrétiennes est condamné au mépris et à la mort ! Il n'est plus semblable à une belle cathédrale fondée sur la foi, mais plutôt à une ruine qui n'a plus de sens ! En perdant le sens de Dieu, on a sapé le fondement de toute civilisation humaine. Une cathédrale proclame par son architecture verticale que nous sommes faits pour Dieu. Au contraire, l'homme séparé de Dieu est réduit à sa seule dimension horizontale.

Si Dieu perd son caractère central et son primat, l'homme perd sa juste place, il ne trouve plus sa place dans la création, dans les relations avec les autres. Le refus moderne de Dieu nous enferme dans un nouveau totalitarisme : celui du relativisme qui n'admet aucune loi si ce n'est celle du profit. Il faut briser les chaînes que cette nouvelle idéologie totalitaire veut nous imposer ! Si l'homme refuse et se coupe de Dieu, il ressemble à un fleuve immense et majestueux, mais coupé de sa source, tôt ou tard, il sèchera et disparaîtra. Si l'homme nie Dieu et le rejette, il ressemble à un arbre géant qui n'a plus de racine : il mourra sans délai. Nicolas Berdiaeff a raison de dire : « Si Dieu n'est pas, alors l'homme n'est pas non plus, voilà ce que notre époque découvre de façon expérimentale. La nature du socialisme est mise à nu et démasquée, ses limites

dernières sont manifestes ; de même est mis à nu et démasqué le fait que l'irrégion, la neutralité religieuse n'existent pas, qu'à la religion du Dieu vivant est seulement opposée la religion du diable, qu'à la religion du Christ est seulement opposée la religion de l'Antéchrist ; le royaume de l'humanisme neutre qui voulait s'installer dans la sphère moyenne, entre ciel et enfer, se décompose, et alors se découvre l'abîme supérieur et inférieur. Au Dieu-Homme est opposé, non pas l'homme du Royaume neutre et moyen, mais l'homme-dieu, l'homme qui s'est mis lui-même à la place de Dieu. Les pôles opposés de l'être et du néant se découvrent »[2].

Refuser à Dieu la possibilité d'entrer dans tous les aspects de la vie humaine revient à condamner l'homme à la solitude. Il n'est plus qu'un individu isolé, sans origine ni destin. Il se retrouve condamné à errer dans le monde comme un barbare nomade, sans savoir qu'il est fils et héritier d'un Père qui l'a créé par amour et l'appelle à partager son bonheur éternel.

Seul, errant dans un champs de ruines, voilà ce qu'est devenu l'homme moderne, voilà ce que j'ai expérimenté hier en visitant Notre-Dame en ruine. La crise spirituelle que je décris concerne le monde entier. Mais elle a sa source en Europe. Le rejet de Dieu est né dans les consciences occidentales. L'effondrement spirituel a donc des traits proprement occidentaux. Je voudrais relever en particulier le refus de la paternité. On a convaincu nos contemporains que pour être libre il fallait ne dépendre de personne. Il y a là une erreur tragique.

Les occidentaux sont persuadés que recevoir est contraire à la dignité de la personne humaine. Or l'homme civilisé est fondamentalement un héritier, il reçoit une histoire, une culture, un nom, une famille, une langue, une religion, une foi, une tradition, une patrie.

C'est ce qui le distingue du barbare. Refuser de s'inscrire dans un réseau de dépendance, d'héritage et de filiation nous condamne à entrer nous dans la jungle de la concurrence d'une économie laissée à elle-même.

Les bâtisseurs de Notre-Dame avaient profondément inscrit en eux ce sens de la dépendance et de la transmission. Ils travaillaient sur des décennies et des siècles, pour leurs descendants, bien souvent sans jamais voir eux-mêmes l'achèvement de leur travail. Ils se savaient héritiers et voulaient transmettre l'héritage. Parce que l'homme moderne refuse de s'accepter comme héritier, il se condamne à l'enfer de la mondialisation libéral où les intérêts individuels s'affrontent sans autre loi que celle du profit à tout prix. (...). *Suite sur : <http://stpatern-vannes.fr>*

Garde d'honneur du Sacré Coeur lettre mensuelle

LETTRE DU MOIS DE JUILLET

Si nous étions mieux instruits des richesses surnaturelles que la sainte Eglise met à notre disposition, nous chanterions sans cesse un cantique d'allégresse au Seigneur notre Dieu. Après nous avoir constitués ses héritiers, après nous avoir légué son Sacerdoce et sa Mère, Jésus-Christ s'est donné lui-même et s'est mis à l'entière disposition de ceux qu'Il aimait. A la Samaritaine, Il dit : « Si tu connaissais le don de Dieu » et ce don de Dieu à la terre, c'est Lui.

De Lui, s'échappe à flots pressés un fleuve dans lequel nous pouvons puiser à vie la fécondité et toutes les richesses du Ciel : c'est le Sang très précieux de notre Seigneur ! Quand nous nous confessons, nous sommes lavés par son précieux Sang ; quand nous communions, nous recevons mystérieusement son Corps et son Précieux

Sang. Mais nous pouvons recourir au Précieux Sang de Jésus en toutes occasions : dans les épreuves, les tentations, pour la guérison d'un malade, dans le deuil, pour les âmes du purgatoire....

Nous ne concevons jamais le souverain pouvoir que cette précieuse offrande exerce sur le Cœur de Dieu le Père. Elle lui rappelle la douloureuse Passion de son Fils bien-aimé. Sainte Madeleine de Pazzi faisait cinquante fois chaque jour l'offrande du Précieux Sang tel que Jésus lui avait enseigné lui-même. Dans ses extases, le Seigneur lui faisait voir combien d'âmes du purgatoire étaient délivrés, et combien de pécheurs se convertissaient. Il ajouta « toutes les fois qu'une créature offre à mon Père ce Sang par lequel elle a été rachetée, elle un don d'un prix infini et rien ne saurait en compenser la valeur. »

Pendant ce mois consacré au Précieux Sang, allons puiser avec joie cette liqueur délicieuse aux fontaines du Sauveur ! Buvons à la Source du Salut éternel ! « Père Eternel, je vous offre le Corps et le Sang, l'âme et la divinité de votre Fils, notre Seigneur Jésus Christ en réparation de tous nos péchés et de ceux du monde entier ! » très bel été à tous, que le Seigneur vous bénisse ! bien en communion
Geneviève, coordinatrice

**DÉCLARATION "IURA ET BONA" SUR L'EUTHANASIE
ET SUR S'OBSERVATION D'UN USAGE THÉRAPEUTIQUE
DROIT ET PROPORTIONNÉ DES MÉDICAMENTS ANALGÉSQUES (*)**

Introduction

LES DROITS ET LES VALEURS attachés à la personne humaine tiennent une place importante dans la problématique contemporaine. A ce propos, le deuxième Concile du Vatican a réaffirmé l'éminente dignité de la personne humaine et tout spécialement son droit à la vie. Aussi a-t-il dénoncé les crimes contre la vie « comme toute espèce d'homicide, le génocide, l'avortement, l'euthanasie et aussi le suicide délibéré » (Const. past. *Gaudium et spes*, n. 27.).

Récemment, la S. Congrégation pour la Doctrine de la foi a rappelé la doctrine catholique au sujet de l'avortement provoqué (1). Elle veut maintenant présenter l'enseignement de l'Eglise sur le problème de l'euthanasie.

En effet, si en ce domaine les principes affirmés par les derniers Pontifes (2) sont toujours valables, les progrès de la médecine ont fait apparaître en ces dernières années d'autres aspects du problème de l'euthanasie, qui appellent au plan éthique de nouvelles précisions.

Dans notre société, où les valeurs fondamentales de la vie humaine sont mises en cause, une mutation de civilisation influe sur la façon de considérer la souffrance et la mort ; la médecine a accru son pouvoir de guérir et de prolonger la vie dans des conditions qui entraînent parfois des problèmes moraux. Aussi les hommes qui vivent dans un tel climat s'interrogent-ils avec angoisse sur le sens de la vieillesse extrême et de la mort. Ils en viennent à se demander s'ils n'auraient pas le droit de se procurer, à eux ou à leurs semblables, une mort « douce » qui abrègerait leurs souffrances ou qui serait, à leurs yeux, plus conforme à la dignité humaine.

Plusieurs Conférences épiscopales ont posé à ce sujet des questions à la S. Congrégation pour la Doctrine de la foi. Après avoir consulté des experts sur les différents aspects de l'euthanasie, la S. Congrégation entend répondre aux évêques pour les aider à orienter les fidèles et leur offrir, à propos de ce grave problème, des éléments de réflexion qu'ils puissent présenter aux autorités civiles responsables.

Les arguments proposés dans ce document concernent tout d'abord ceux qui mettent leur foi et leur espérance dans le Christ qui, par sa vie, sa mort et sa résurrection, a donné un sens nouveau à l'existence de chacun des siens, et spécialement à leur mort, selon la parole de saint Paul : « Si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur, et si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur. Donc, dans la vie comme dans la mort, nous appartenons au Seigneur. » (*Rm* 14, 8 ; cf. *Ph* 1, 20.)

Quant aux adeptes d'autres religions, beaucoup admettront avec nous que la croyance - s'ils la partagent - en un Dieu Créateur, Providence et Maître de la vie, donne une valeur éminente à toute personne humaine et doit en garantir le respect.

Nous espérons aussi que la présente Déclaration rencontrera l'assentiment de tant d'hommes de bonne volonté qui, au-delà des différences philosophiques ou idéologiques, ont une vive conscience des droits de la personne humaine. Ces droits ont été d'ailleurs souvent proclamés au cours des dernières années dans des déclarations internationales (3); et puisqu'il s'agit ici des droits fondamentaux de toute personne humaine, on ne saurait recourir à des arguments tirés du pluralisme politique ou de la liberté religieuse pour en refuser la valeur universelle.

I. - Valeur de la vie humaine

La vie humaine est le fondement de tous les biens, la source et la condition nécessaire de toute activité humaine et de toute communion sociale. Si la plupart des hommes estiment que la vie a un caractère sacré et que chacun peut en disposer à son gré, les croyants y voient plus encore un don de l'amour de Dieu, qu'ils ont la responsabilité de conserver et de faire fructifier. De cette dernière considération découlent les conséquences suivantes :

1. Nul ne saurait porter atteinte à la vie d'un homme innocent sans s'opposer à l'amour de Dieu pour lui, sans violer un droit fondamental inamissible et inaliénable, donc sans commettre un crime d'une extrême gravité (4).

2. Tout homme a le devoir de conduire sa vie selon le dessein du Créateur. Elle lui est confiée comme un bien qu'il doit mettre en valeur ici-bas, mais qui ne trouve son épanouissement que dans la vie éternelle.

3. Le suicide est donc aussi inacceptable que l'homicide, car il constitue de la part de l'homme un refus de la souveraineté de Dieu et de son dessein d'amour ; souvent aussi le suicide est refus d'amour envers soi-même, négation de l'aspiration naturelle vers la vie, abdication devant les obligations de justice et de charité à l'égard des proches, de diverses communautés et du corps social tout entier - bien que parfois, on le sait, interviennent des conditions psychologiques qui peuvent atténuer ou même supprimer la responsabilité.

Il faut distinguer avec soin du suicide le sacrifice par lequel, en vue d'une grande cause - comme l'honneur de Dieu, le salut des âmes ou le service de ses frères - quelqu'un donne ou expose sa propre vie (cf. *Jn* 15, 14).

II. - L'euthanasie

Pour traiter avec précision du problème de l'euthanasie, il convient d'abord de préciser le vocabulaire employé. Au sens étymologique, le mot *euthanasie* signifie, dans l'Antiquité, une *mort douce* sans cruelles souffrances. On ne songe plus guère aujourd'hui au sens premier de ce mot, mais plutôt à une intervention de la médecine qui atténue les douleurs de la maladie et de l'agonie, parfois même au risque de supprimer prématurément la vie. Enfin le terme d'euthanasie est utilisé en un sens plus particulier. Il désigne alors le fait de « donner la mort par pitié », pour supprimer

radicalement des souffrances extrêmes ou éviter aux enfants anormaux, aux incurables, aux malades mentaux la prolongation, pendant des années peut-être, d'une vie pénible qui pourrait en outre imposer des charges trop lourdes aux familles ou à la société.

Il est donc nécessaire de dire clairement en quel sens est employé ce terme dans le présent document.

Par euthanasie, nous entendons une action ou une omission qui, de soi ou dans l'intention, donne la mort afin de supprimer ainsi toute douleur. L'euthanasie se situe donc au niveau des intentions et à celui des procédés employés.

Or, il faut le dire une nouvelle fois avec fermeté, rien ni personne ne peut autoriser que l'on donne la mort à un être humain innocent, fœtus ou embryon, enfant ou adulte, vieillard, malade incurable ou agonisant. Personne ne peut demander ce geste homicide pour soi ou pour un autre confié à sa responsabilité, ni même y consentir, explicitement ou non. Aucune autorité ne peut légitimement l'imposer, ni même l'autoriser. Il y a là violation d'une loi divine, offense à la dignité de la personne humaine, crime contre la vie, attentat contre l'humanité.

Il peut arriver que des douleurs prolongées et intolérables, des raisons d'ordre affectif ou divers autres arguments conduisent quelqu'un à estimer qu'il peut légitimement demander la mort ou la donner à autrui. Si, en de tels cas, la responsabilité personnelle peut être diminuée ou même supprimée, l'erreur de jugement de la conscience - fût-elle de bonne foi - ne modifie pas la nature du geste meurtrier, qui demeure en soi inacceptable. Les supplications de très grands malades demandant parfois la mort ne doivent pas être comprises comme l'expression d'une vraie volonté d'euthanasie ; elles sont en effet presque toujours des demandes angoissées d'aide et d'affection. Au-delà de l'aide médicale, ce dont a besoin le malade, c'est de l'amour, de la chaleur humaine et surnaturelle que peuvent et doivent lui apporter tous ses proches, parents et enfants, médecins et infirmières.

III. - Le chrétien devant la souffrance et l'usage des médicaments analgésiques

La mort ne se produit pas toujours dans des conditions dramatiques, au terme d'insupportables souffrances. Il ne faut pas penser uniquement aux cas extrêmes. Des témoignages nombreux et concordants donnent à penser que la nature même facilite au moment de la mort des détachements qui seraient terriblement douloureux à un homme en pleine santé. Ainsi une maladie prolongée, une vieillesse avancée, une situation de solitude et d'abandon peuvent instaurer des conditions psychologiques qui facilitent l'acceptation de la mort.

Il n'en reste pas moins que la mort, souvent précédée ou accompagnée de souffrances atroces et d'une longueur épuisante, demeure naturellement angoissante pour le cœur de l'homme.

La douleur physique est assurément un élément inévitable de la condition humaine ; au plan biologique, elle constitue un avertissement dont l'utilité n'est pas contestable ; mais, ressentie dans le psychisme humain, elle devient souvent disproportionnée à son utilité biologique et peut prendre une dimension telle qu'on souhaite l'éliminer à tout prix.

Selon la doctrine chrétienne, la douleur - surtout celle des derniers moments de la vie - a une place particulière dans le plan salvifique de Dieu ; elle est effet participation à la Passion du Christ et union au sacrifice rédempteur qu'il a offert dans l'obéissance au Père. Aussi ne faut-il pas s'étonner que certains fidèles désirent modérer l'usage des analgésiques, de façon à assumer au moins une partie de leurs souffrances et

à s'unir ainsi dans une conscience pleinement éveillée à celles de Jésus sur la croix (cf. Mt 27, 34). Toutefois, il ne serait pas conforme à la prudence de vouloir faire d'une attitude héroïque une règle générale. Pour beaucoup de malades, la prudence humaine et chrétienne conseillera souvent l'emploi de moyens médicaux aptes à atténuer ou supprimer la souffrance, même si les effets secondaires en sont la torpeur ou une moindre lucidité. Quant à ceux qui ne sont pas en état de s'exprimer, on pourra raisonnablement présumer qu'ils désirent recevoir ces calmants et les leur administrer selon les conseils du médecin.

Mais l'utilisation intensive des analgésiques ne va pas sans soulever des difficultés, puisque le phénomène de l'accoutumance oblige généralement à augmenter les doses pour en maintenir l'efficacité. Il convient de rappeler ici une déclaration de Pie XII qui conserve toute sa valeur ; à des médecins qui lui posaient la question suivante : « La suppression de la douleur et de la conscience par le moyen des narcotiques [...] est-elle permise par la religion et la morale au médecin et au patient (même à l'approche de la mort et si l'on prévoit que l'emploi des narcotiques abrégera la vie) ? », le Pape répondit : « S'il n'existe pas d'autres moyens et si, dans les circonstances données, cela n'empêche pas l'accomplissement d'autres devoirs religieux et moraux : oui (5) ». Dans ce cas en effet, il est clair que la mort n'est en aucune façon voulue ou recherchée, même si le risque en est raisonnablement couru ; on a simplement l'intention de calmer efficacement la douleur en employant dans ce but les analgésiques dont la science médicale dispose.

Les analgésiques qui entraînent l'inconscience méritent toutefois une attention particulière. Il importe en effet non seulement de pouvoir satisfaire à ses devoirs moraux et à ses obligations familiales, mais surtout de se préparer en pleine connaissance à la rencontre du Christ. Aussi Pie XII rappelle-t-il « qu'il ne faut pas sans raison grave priver le mourant de la conscience de soi (6) ».

IV. - L'usage proportionné des moyens thérapeutiques

Il est aujourd'hui très important de protéger au moment de la mort la dignité de la personne humaine et la conception chrétienne de la vie contre une technicité qui risque de devenir abusive. Aussi certains en sont-ils venus à parler d'un « droit à la mort », expression qui ne désigne pas le droit de se donner ou de se faire donner la mort comme on le veut, mais le droit de mourir dans la dignité humaine et chrétienne, en toute sérénité. De ce point de vue, l'usage des moyens thérapeutiques peut parfois poser des problèmes.

En de nombreux cas, la complexité des situations peut être telle qu'elle engendre des hésitations sur la manière d'appliquer les principes de l'éthique. Les décisions appartiendront en dernier lieu à la conscience du malade ou des personnes qualifiées pour parler en son nom, ainsi qu'à celle des médecins, à la lumière des obligations morales et des différents aspects du cas.

Chacun a le devoir de se soigner ou de se faire soigner. Ceux qui ont la charge de soigner les malades doivent le faire consciencieusement et administrer les remèdes qui paraissent nécessaires ou utiles.

Faut-il cependant en toutes circonstances recourir à tous les moyens possibles ? Naguère, les moralistes répondaient qu'on n'est jamais obligé d'employer les moyens « extraordinaires ». Cette réponse, toujours valable en principe, est peut-être moins éclairante aujourd'hui, en raison de l'imprécision du terme et de l'évolution rapide de la thérapeutique. Aussi certains préfèrent-ils parler de moyens proportionnés et

disproportionnés. De toute manière, on appréciera les moyens en mettant en rapport le genre de thérapeutique à utiliser, son degré de complexité ou de risque, son coût, les possibilités de son emploi, avec le résultat qu'on peut en attendre, compte tenu de l'état du malade et de ses ressources physiques et morales.

Pour faciliter l'application de ces principes généraux, on peut apporter les précisions suivantes :

- S'il n'y a pas d'autres remèdes suffisants, il est permis de recourir, avec l'accord du malade, aux moyens que procure la technique médicale la plus avancée, même s'ils en sont encore au stade expérimental et ne vont pas sans quelque risque. Le malade, en les acceptant, pourra même faire preuve de générosité au service de l'humanité.

- Il est aussi permis d'interrompre l'application de ces moyens lorsque les résultats en sont décevants. Mais pour une telle décision, on tiendra compte du désir raisonnable du malade et de sa famille, ainsi que de l'avis des médecins particulièrement compétents ; ceux-ci pourraient estimer notamment que l'investissement en instruments et en personnel est disproportionné aux résultats prévisibles, et que les techniques mises en œuvre imposent au patient des contraintes ou des souffrances hors de proportion avec les bénéfices qu'il peut en recevoir.

- Il est toujours permis de se contenter des moyens normaux que la médecine peut offrir. On ne peut donc imposer à personne l'obligation de recourir à une technique déjà en usage, mais encore risquée ou très onéreuse. Son refus n'équivaut pas à un suicide ; il y a là plutôt acceptation de la condition humaine, souci d'épargner la mise en œuvre d'un dispositif médical disproportionné aux résultats que l'on peut attendre, enfin volonté de ne pas imposer des charges trop lourdes à la famille ou à la collectivité.

- Dans l'imminence d'une mort inévitable malgré les moyens employés, il est permis en conscience de prendre la décision de renoncer à des traitements qui ne procureraient qu'un sursis précaire et pénible, sans interrompre pourtant les soins normaux dus au malade en pareil cas. Le médecin ne pourrait alors se reprocher la non-assistance à personne en danger.

Conclusion

Les normes contenues dans la présente Déclaration sont inspirées d'un profond désir de servir l'homme selon le dessein du Créateur. Si la vie est un don de Dieu, la mort est inéluctable ; il faut donc, sans en prévenir l'heure, savoir l'accepter en toute responsabilité et dignité. Il est vrai qu'elle marque la fin de notre existence terrestre, mais en même temps elle fait éclore une vie immortelle. Aussi tous les hommes doivent-ils se préparer à cet événement à la lumière des valeurs humaines et les chrétiens plus encore à la lumière de la foi.

Quant à ceux qui travaillent dans les professions de la santé, ils ne négligeront rien pour mettre au service des malades et des mourants toute leur compétence ; mais ils se souviendront aussi de leur apporter le réconfort plus nécessaire encore d'une immense tendresse et d'une ardente charité. Un tel service de l'homme est aussi un service du Seigneur qui a dit : « Dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » (Mt 25, 40.)

Au cours de l'audience accordée au Préfet soussigné de la Congrégation, Sa Sainteté Jean-Paul II a approuvé cette Déclaration adoptée en réunion ordinaire de la Congrégation pour la doctrine de la foi et en a ordonné la publication.

A Rome, au siège de la Congrégation, le 5 mai 1980. cardinal. Franjo ŠEPEK, Préfet